

Le 25 mars 2015

[Traduction]

Atcon

M. Fitch : Comme nous le savons tous, la vérificatrice générale a présenté hier son rapport sur le fiasco Atcon, et nous nous attendons à ce que son rapport mène à d'autres examens de ce chapitre honteux de l'histoire du Parti libéral. Il semble que notre devoir soit d'abord et avant tout d'être absolument certains qu'une telle situation ne pourra jamais se reproduire au Nouveau-Brunswick, et la vérificatrice générale a formulé des recommandations à cette fin précise.

J'attire l'attention de la Chambre sur les pages 39 à 41 du rapport, plus précisément les paragraphes 2.66 à 2.71 sous la rubrique « L'autorité juridique de modifier la sûreté n'était pas évident ». Les paragraphes figurent dans le rapport dont je parle aujourd'hui. Le rapport renvoie au « ministre » à diverses reprises aux pages 39 à 41. Le premier ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre aujourd'hui de quel ministre il s'agit?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Évidemment, nous voulons remercier la vérificatrice générale pour le travail qu'elle fait, surtout en ce qui concerne ce dossier. Nous apprécions le fait que nous avons reçu ses avis et ses recommandations concernant cette situation. Je n'ai pas le paragraphe en question devant moi, mais je suis certain que le député d'en face cherche à soulever une question, alors je vais le laisser nommer la personne concernée, dont il essaie de me faire dire le nom.

Ce que je peux vous dire au sujet de ce dossier, c'est que notre priorité est la création d'emplois. Nous avons indiqué très clairement que nous devons changer notre façon de faire pour développer l'économie. Notre approche doit être plus proactive et diversifiée. Nous devons aussi tirer les leçons des erreurs du passé, et je suis très heureux que nous ayons le rapport de la vérificatrice générale, car il va nous aider à accomplir cela.

[Traduction]

M. Fitch : La situation n'est tout simplement pas acceptable. Le premier ministre se targue d'être l'une des personnes les plus cultivées du Nouveau-Brunswick. Lorsque le livre de Richard Saillant est paru, il lui a fallu très peu de temps pour le lire... Nous savons que le gouvernement a probablement déjà le rapport depuis un certain nombre de jours. Je suis étonné que le premier ministre ne sache pas de quoi nous parlons. Il pourrait peut-être simplement poser la question aux autres ministres qui étaient présents à ce moment-là. Je suis convaincu que le premier ministre sait de qui je parle.

Il est fait mention du « ministre » aux pages 39 à 41, aux paragraphes 2.66, 2.67, 2.68 et ainsi de suite jusqu'à 2.71. Le premier ministre nous dira-t-il aujourd'hui de qui il est question aux pages 39 à



41 du rapport?

L'hon. M. Gallant : Je suis tout à fait disposé à répondre aux questions concernant le dossier. Je suis tout à fait disposé à répondre aux questions concernant le rapport de la vérificatrice générale. Je n'irais pas jusqu'à dire que je connais chaque paragraphe, la personne ou la situation précise dont parle la vérificatrice générale à chaque phrase. Je lis effectivement. Je ne peux pas me souvenir en détail de choses du genre.

J'espère que le député d'en face continuera à poser de telles questions, car je crois qu'il s'agit certainement d'un sujet important dont nous devrions discuter. Toutefois, j'espère qu'il rehaussera la qualité des questions. Je m'excuse de ne pas savoir exactement à quelle personne renvoie telle phrase. Si le député d'en face voulait bien faire valoir l'argument qu'il tente de faire valoir, nous pourrions passer à autre chose et discuter du document important, soit le rapport qu'a présenté la vérificatrice générale.

Encore une fois, le développement économique constitue notre priorité absolue. Nous devons procéder différemment à cet égard. Nous en sommes conscients. Cela veut dire qu'il faut apprendre de nos erreurs, et c'est pourquoi je suis très content que la vérificatrice générale ait fait ce qu'elle a fait. Nous prendrons très au sérieux ses recommandations.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : La question est d'une très grande importance, car elle porte sur l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick. Le groupe de gens impliqués dans le fiasco Atcon se retrouve au Cabinet du premier ministre et correspond à 50 % de ses membres.

Si le premier ministre ne sait pas de quelle partie ou de quel paragraphe il s'agit, je me ferais un plaisir de demander à un page de lui apporter le rapport pour qu'il puisse le lire. Le passage en question est tiré mot pour mot des pages 39 à 41 du rapport. Le premier ministre peut essayer aujourd'hui de tergiverser pendant la période des questions, et c'est correct. Il peut poser la question aux personnes assises à côté de lui puisqu'elles étaient là et qu'elles sont au courant. Je suis certain que ces personnes ont eu l'occasion de lire le rapport.

La question s'adresse au premier ministre : S'il ne sait pas ou s'il ne veut rien nous dire aujourd'hui, s'engagera-t-il, dès qu'il aura eu l'occasion de lire les trois pages, à indiquer à la Chambre de quel ministre il est question dans ces trois pages?

L'hon. M. Gallant : Je ne ferai rien de tel. Ce n'est pas une partie de *Qui est-ce?* L'Assemblée législative est un organe important et une institution essentielle de notre démocratie. Je répondrai avec plaisir à toute question de fond que l'opposition souhaite nous poser au sujet du rapport de la vérificatrice générale.

J'aimerais parler de la manière dont nous, en tant que gouvernement, apprendrons de nos erreurs. Je veux parler de la manière dont nous veillerons à modifier notre façon de faire en ce qui concerne



le développement économique et à privilégier la création d'emplois, qui constitue, à mon avis, notre priorité commune.

Je suis désolé, mais je n'analyserai pas chaque phrase et chaque mot contenu dans le rapport de la vérificatrice générale pour deviner de qui elle parle. Je suis certain que le député d'en face a un élément à faire valoir. Je serai ravi de l'entendre et je serai certainement content de répondre à toutes ses questions. Toutefois, je ne suis pas disposé à accepter que les débats de l'Assemblée législative se transforment en partie de *Qui est-ce?* Je demande au député d'en face de nous poser des questions au sujet de cet important rapport et je serai très content d'y répondre.

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre est le dirigeant élu de la province. Il dit qu'il veut apprendre de ses erreurs. La question est importante, mais le premier ministre veut l'escamoter. Elle est importante parce que, pour pouvoir apprendre de ses erreurs, il faut commencer par trouver qui les a commises. C'est pourquoi la question est si importante. Il faut trouver la personne qui a commis l'erreur, puis lui demander de se justifier ou d'expliquer les raisons pour lesquelles ses actions ont mené précisément à cette erreur et, à ce moment-là, il faut apporter des modifications, que ce soit aux lois, aux politiques, aux règles ou aux règlements. Ces modifications sont apportées pour que l'erreur ne se reproduise plus jamais.

Encore une fois, le premier ministre s'est mis dans l'embarras aujourd'hui. Je lui ai donné la possibilité de poser la question à la demi-douzaine de personnes qui étaient là auparavant, ce qu'il n'a pas fait, et d'en faire rapport à la Chambre. Une personne l'appellera peut-être pour lui dire qu'elle sait de qui il s'agit. Le premier ministre ferait mieux de répondre puisque nous insisterons à cet égard. Nous voulons apprendre des questions que nous posons. De quel ministre est-il question dans le rapport?

L'hon. M. Gallant : Si le député veut savoir de qui parle la vérificatrice générale, il peut certainement le lui demander. Je suis certain qu'elle sera ravie de lui dire de qui elle parlait.

Je veux apporter une précision. Le député d'en face essaie de faire croire que j'ai dit que nous devons apprendre de mes erreurs. Je n'ai rien dit de tel. Nous devons apprendre des erreurs que nos gouvernements ont commises pendant un très grand nombre d'années et de décennies. Nous devons veiller à modifier notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique. Nous devons nous assurer d'apprendre des erreurs des gouvernements précédents, ce que nous ferons grâce au rapport de la vérificatrice générale.

Nous veillerons aussi à tirer des leçons d'erreurs comme celles qui ont été commises dans l'affaire de l'Orimulsion. Le député d'en face était le ministre responsable du cafouillage à cet égard. Nous apprendrons d'erreurs comme celles qui ont été commises dans le cas de Bricklin et de Filés fins atlantiques. Nous ferons en sorte d'apprendre d'erreurs comme celles qui ont été commises dans le cadre de la remise à neuf de Point Lepreau.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Nous tirerons des leçons de la situation dont est saisie aujourd'hui l'Assemblée législative.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Voilà qui est intéressant. Nous pourrions examiner chacun des cas que le premier ministre vient de mentionner. Nous pourrions nous pencher sur les dossiers du passé et en tirer des leçons. Si un tribunal a conclu qu'il y avait bel et bien un contrat entre Énergie NB et le Venezuela... L'affaire a été débattue devant un tribunal.

Le rapport a été publié hier. Nous examinons précisément ce qui s'est passé. Nous nous penchons sur les raisons pour lesquelles des personnes ont commis certaines actions. Par exemple, le premier ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le ministre dont il refuse de dire le nom a libéré en 2010 la sûreté détenue par la province pour le prêt en question? Encore une fois, nous cherchons à comprendre pourquoi un ministre aurait libéré la garantie détenue par la province et fait passer l'actionnaire, c'est-à-dire la Banque de Nouvelle-Écosse, avant les contribuables de la Nouvelle-Écosse. Nous voulons comprendre pourquoi la personne en cause en est arrivée à la conclusion qu'un tel geste profiterait aux contribuables du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Gallant : Je ne parlerai pas au nom des autres. Je parlerai au nom de notre gouvernement. Nous sommes très déterminés à créer des emplois, à veiller à changer notre façon de procéder au développement économique au Nouveau-Brunswick et à tirer des leçons des erreurs commises par les gouvernements précédents.

À mon avis, il est assez ironique que le député d'en face essaie aujourd'hui d'insinuer que l'affaire de l'Orimulsion n'était pas une erreur et que tout allait bien. Il s'agissait bel et bien d'une erreur qui a coûté à la province environ 1 milliard de dollars. Passons ensuite à Filés fins atlantiques. Des gouvernements conservateurs précédents ont injecté, année après année, de plus en plus d'argent dans le projet, qui a malheureusement échoué. De plus, nous avons constaté des dépassements de coûts de plus de 1 milliard de dollars pour la remise à neuf de Point Lepreau.

Fait intéressant, les dossiers de l'Orimulsion et de Point Lepreau relevaient à l'époque du ministre de l'Énergie, qui est maintenant le député de l'autre côté qui pose des questions aujourd'hui. Nous ne voulons pas parler des affaires en question. Nous voulons en tirer des leçons de façon collective. Il s'agit entre autres d'erreurs commises par des gouvernements conservateurs et libéraux précédents.

M. Fitch : Voilà qui est intéressant. Le député d'en face veut réécrire aujourd'hui l'histoire de Filés fins atlantiques, de l'Orimulsion et de projets du genre. Ce qui est intéressant, c'est que les recommandations relatives à ces projets ont toutes été approuvées par les fonctionnaires et grâce au travail qui avait été réalisé. Les fonctionnaires ont dit de ne pas accorder le prêt à Atcon. Ils étaient convaincus que le tout se solderait par un échec... C'est là où le gouvernement actuel et les



personnes concernées... Sur les 12 ministres que le premier ministre a nommés, 6 étaient de ceux qui ont décidé d'aller totalement à l'encontre de l'avis des fonctionnaires, ce qui a coûté 70 millions de dollars aux contribuables.

Ce que le premier ministre essaie de sous-entendre diffère complètement de ce que nous faisons aujourd'hui. Encore une fois, nous tentons simplement de tirer des leçons des questions à l'étude et de déterminer si des modifications législatives ou autres peuvent être apportées pour que la situation ne se reproduise pas.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Le gouvernement actuel procédera très différemment à un égard, contrairement à ce que le député d'en face essayait de dire dans ses dernières observations, c'est-à-dire que nous comprendrons que, tout bien considéré, la décision nous appartient. Au bout du compte, nous serons tenus de rendre compte de nos décisions et d'en assumer la responsabilité. Nous ne chercherons pas à nous cacher derrière les gens de la fonction publique, comme le député d'en face a essayé de le faire lors des scandales précédents dans lesquels il a joué un rôle. Nous ferons en sorte d'apprendre des erreurs du passé.

Je suis bien étonné. Je pensais que les questions porteraient aujourd'hui sur la façon dont nous allions donner suite à certaines des recommandations de la vérificatrice générale. Je peux vous dire que notre gouvernement les prend très au sérieux. Nous avons demandé au directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick, Stephen Lund, de veiller à communiquer avec la vérificatrice générale pour que nous mettions en oeuvre le plus grand nombre possible de recommandations. Il nous informera des progrès réalisés. En fait, il a déjà rencontré la vérificatrice générale. Comme vous pouvez le constater dans le rapport de la vérificatrice générale, le gouvernement a grandement contribué à l'informer de nos actions et de ce que nous essayons d'accomplir au moyen de ses recommandations.

M. Fitch : Le premier ministre pourra peut-être nous dire pourquoi le Cabinet a refusé, le 2 septembre 2009, la demande d'aide financière d'Atcon. Or, pas moins d'une semaine plus tard, le même mémoire présenté au Conseil exécutif a été approuvé sans modification. Pourquoi le Cabinet a-t-il changé d'avis une semaine après avoir refusé d'approuver le prêt? Le Cabinet a de nouveau été saisi du même mémoire au Conseil exécutif, et ses membres ont approuvé le prêt. Le premier ministre n'était pas présent, mais il pourra peut-être poser la question à certains des ministres de son Cabinet, puisqu'une demi-douzaine d'entre eux étaient présents à ce moment-là. Pourquoi le prêt a-t-il été autorisé sans modification après avoir été refusé la semaine précédente?

L'hon. M. Gallant : Je ne peux pas répondre à la question parce que je n'étais pas présent. Nous pouvons vous garantir que nous n'essayons en aucun cas d'éviter le sujet. En fait, c'est tout le contraire. Je suis disposé à répondre à toute question que le député d'en face souhaite poser et à laquelle je peux répondre relativement à la direction du gouvernement actuel.

Je tiens certainement à dire au député d'en face et à tous les gens du Nouveau-Brunswick que nous



prenons l'affaire très au sérieux. Nous remercions la vérificatrice générale de son bon travail. Nous remercions aussi le commissaire aux conflits d'intérêts, qui a examiné en profondeur le dossier et fait du bon travail à cet égard. Nous comprenons parfaitement que les gens du Nouveau-Brunswick soient frustrés. Nous le comprenons très bien. Des dossiers comme celui-ci et comme ceux que j'ai déjà mentionnés frustrer les gens.

Nous ne passerons pas notre temps à tenter d'imputer la faute à un parti ou à l'autre. Nous mettrons l'accent sur la façon dont nous pouvons aller de l'avant, apprendre de telles erreurs et prendre des mesures qui nous permettent autant que possible de protéger l'argent des gens du Nouveau-Brunswick et de préserver leur confiance envers le gouvernement. Voilà ce que nous ferons.

M. Fitch : Le premier ministre n'était pas présent et n'a donc manifestement pas fait ses devoirs en ce qui concerne le dossier en question. C'est un dossier important. Un certain nombre de parlementaires élus lors des dernières élections ont joué un rôle à cet égard. Je vais peut-être commencer à égrener la liste.

Le député de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé répondrait-il aux deux dernières questions que je viens de poser au premier ministre?

L'hon. M. Gallant : Je trouve la situation regrettable. Nous pourrions tenir un débat de fond sur la façon dont nous améliorerons le développement économique dans la province. Encore une fois, je ne veux pas passer de temps à parler de l'affaire de l'Orimulsion. Je ne veux pas consacrer du temps à parler des dépassements de coûts de Point Lepreau ou de Filés fins atlantiques. J'aimerais beaucoup que nous parlions collectivement, de concert avec tous les parlementaires et tous les gens du Nouveau-Brunswick, de la façon d'avancer et d'apprendre de telles erreurs.

Je trouve intéressant que le député d'en face ait été ministre sous le gouvernement précédent. Le Bureau du vérificateur général a formulé des recommandations en 2010 et en 1998 sur la façon d'améliorer le développement économique. Bon nombre de ces recommandations n'ont pas été mises en oeuvre par le gouvernement précédent.

La différence, c'est que nous travaillerons avec la vérificatrice générale. Le directeur général d'Opportunités Nouveau-Brunswick collaborera étroitement avec nous afin d'améliorer le développement économique dans la province, de protéger les contribuables et les gens du Nouveau-Brunswick et de mettre l'accent sur la création d'emplois pour donner aux gens la possibilité de travailler dans la province.

M. Higgs : Selon moi, nous avons effectivement travaillé avec la vérificatrice générale à la mise à jour des lignes directrices concernant l'accès de sorte qu'elle ait une plus grande visibilité et davantage d'occasions de remettre en question les mesures que prend le gouvernement. Un tel exercice n'avait pas été entrepris depuis 30 ans. Voilà un changement concret et important.

Nous avons parlé du Conseil de l'emploi, et le premier ministre l'a mentionné à de nombreuses



reprises. Il ne fait aucun doute que ses membres sont entachés par le scandale Atcon. Plus de la moitié des membres sont liés à Atcon. Nous avons été très préoccupés en lisant, le 9 octobre dernier, la première phrase du communiqué de presse du Conseil de l'emploi. « Des changements apportés à la structure des comités du Cabinet feront passer le pouvoir de conseillers non élus à des membres du Cabinet, permettant ainsi de concentrer l'attention sur les priorités du gouvernement, a annoncé aujourd'hui le premier ministre, Brian Gallant. »

N'est-ce pas là ce qui a causé le scandale Atcon? N'est-ce pas la source de notre préoccupation? Si nous voulons gouverner différemment, ne devrions-nous pas disposer d'un mécanisme qui empêche le Cabinet de prendre indépendamment, en tout temps, une décision à tout venant? J'aimerais savoir ceci : Est-ce cela gouverner différemment, ou n'avons-nous rien appris?

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, dans le cadre de la nouvelle structure que nous créons, Opportunités Nouveau-Brunswick sera doté d'un conseil d'administration composé de personnes du secteur privé qui nous aideront à décider où investir notre argent pour faire croître l'économie et créer des emplois. Voilà le premier élément.

Le deuxième élément concerne le Conseil de l'emploi. Nous tenons compte du fait de vouloir que l'ensemble des ministères et des ministres au sein du gouvernement se consacrent à créer des emplois et à trouver des occasions de faire croître l'économie. C'est pourquoi ils sont invités à jouer un rôle au sein du Conseil de l'emploi.

De plus, le secrétariat du Conseil de l'emploi, qui nous aidera à prendre des décisions cruciales en matière d'investissements d'envergure pour faire croître l'économie et créer des emplois, compte maintenant dans ses rangs, comme nous le savons et l'avons annoncé à l'Assemblée législative, trois personnes du secteur privé, lesquelles nous aideront à prendre les bonnes décisions quant aux endroits où investir l'argent des contribuables afin de créer des emplois et de faire croître l'économie. Parmi ces personnes figure l'un des économistes les plus renommés du Nouveau-Brunswick, David Campbell. Nous avons la certitude que la structure nous aidera à faire croître l'économie et à protéger l'argent des contribuables.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : Il a été dit qu'Investir NB avait certainement une structure qui lui était propre pour ce qui est de créer des possibilités d'emploi et de faire croître l'économie. Certains ont dit que c'était la meilleure structure qui soit. Pourquoi donc? C'est parce que les résultats et le rendement de l'organisme étaient mesurés.

Il en va de même en ce qui concerne la prise de décisions. Comment prendre de meilleures décisions si l'on ne mesure pas les résultats découlant de décisions passées pour apprendre de ses erreurs et aller de l'avant? Selon moi, nous avons eu beaucoup de discussions à cet égard pendant notre mandat. Je dirais que le travail de rédaction est achevé à 80 % pour ce qui sera une structure de gestion de portefeuille. L'idée était de retenir les critères de détermination dont se servent les banques pour accorder les prêts, les subventions et les garanties — en les adaptant peut-être au



contexte d'une province — et de les rendre très objectifs pour éliminer toute subjectivité du processus.

J'aimerais demander au premier ministre s'il voudrait bien ressortir le document en question, en terminer la rédaction et y apporter les modifications qu'il juge nécessaires. Imposons toutefois des critères qui donnent aux gens des directives à suivre. Nous saurons qu'il faudra arrêter de creuser quand le trou sera trop profond, car il n'y a aucun avenir...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Avec tout le respect que je dois au député d'en face, je lui suis reconnaissant de ses observations. J'ai dit à maintes reprises qu'Investir NB avait de bonnes initiatives que nous poursuivrions au sein d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

Toutefois, l'un des principaux changements que nous apportons en matière de développement économique, c'est de réunir sous une même entité, soit Opportunités Nouveau-Brunswick, les deux principaux organismes en la matière. Voilà qui est important puisque nous voulons intégrer certaines bonnes initiatives d'Investir NB, comme le fait d'avoir des outils de mesure, à la culture d'Opportunités Nouveau-Brunswick.

J'ai commencé ma réponse par « avec tout le respect que je dois » parce que je devais rectifier les propos du député d'en face. Dans une vie antérieure et un univers parallèle, aucun changement n'aurait été apporté si Investir NB avait existé lorsque la situation dont nous parlons s'est produite. Investir NB n'aurait tenu compte que des secteurs à fort potentiel de croissance et des investisseurs de l'extérieur. Dans le cadre du modèle du gouvernement précédent, la demande en question aurait été présentée à Entreprises Nouveau-Brunswick ; ainsi, la structure dont était doté le gouvernement précédent n'aurait pas été différente au regard de la situation. À mon avis, il est important que nous le précisions pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : Je conviens certainement que l'occasion se présente de garder les éléments qui fonctionnent, de développer ceux qui peuvent l'être et de les faire avancer, de se les approprier et de les améliorer. C'est un processus d'amélioration continu que chaque gouvernement devrait suivre.

Aujourd'hui, nous envisageons l'abrogation de lois qui ont été conçues pour assurer une meilleure reddition de comptes et une plus grande transparence et qui visaient à faire en sorte que nous soyons tous sur la même longueur d'onde au fil des mois, des trimestres et des années. Personne n'a inventé de chiffres. Ils étaient ce qu'ils étaient. Ce qui importe le plus, pour pouvoir s'entendre, c'est de disposer de mesures communes.

Étant donné que nous discutons aujourd'hui de l'abrogation d'un grand nombre de lois, je veux demander ceci au premier ministre : Sommes-nous en mesure d'examiner ce qui fonctionne et ce



qui ne fonctionne pas? Je comprends que, lors des élections, le parti a été porté au pouvoir par l'électorat d'une façon qui ne lui permet pas d'assurer la continuité de certaines conditions, mais beaucoup de bonnes conditions constituent simplement de bonnes pratiques commerciales. Le gouvernement appuiera-t-il les amendements?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Sans voir les amendements que suggère le député d'en face, je ne peux pas m'engager aujourd'hui. Cela dit, je peux certainement dire que nous sommes disposés à trouver des façons d'être plus imputables en ce qui concerne la création d'emplois et le développement de l'économie. Nous sommes certainement ouverts à toute nouvelle manière permettant d'avoir plus de façons de mesurer et d'évaluer les succès ou même les résultats qui ne vont pas dans le sens que nous souhaiterions. Certainement, nous sommes ouverts à cela.

Justement, c'est pour cette raison que je suis ici, aujourd'hui, pour dire aux gens du Nouveau-Brunswick que nous allons prendre au sérieux les recommandations de la vérificatrice générale. Nous allons travailler avec Opportunités Nouveau-Brunswick à instaurer et mettre en oeuvre le plus grand nombre possible de ces recommandations.

[Traduction]

Je remercie le député d'en face de la question. Nous sommes certainement disposés à discuter de la façon dont nous pouvons accroître notre reddition de comptes en ce qui concerne nos investissements de façon générale, en tant que gouvernement, et plus particulièrement en matière de développement économique.

Santé mentale

M. Coon : Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. Pour s'attaquer aux problèmes liés à la santé mentale des jeunes, une approche de prestation des services intégrés pour les enfants et les jeunes a été instaurée en 2011 dans deux sites de démonstration, l'un dans le comté de Charlotte et l'autre dans la Péninsule acadienne. Les enfants et les jeunes ont ainsi eu plus rapidement accès à des services plus complets que ceux qui étaient proposés auparavant. En fait, les listes d'attente pour les services de santé mentale et de traitement des dépendances ont été éliminées dans ces régions.

Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation : À quand le déploiement dans chaque région du Nouveau-Brunswick d'une équipe du développement de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de la prestation des services intégrés?

L'hon. M. Rousselle : Monsieur le président, avec votre permission, je prends note de la question et je communiquerai plus tard à la Chambre l'information demandée.

M. Coon : Les jeunes et les enfants ont bel et bien le droit d'avoir accès à des services de santé



mentale, mais un tel accès n'est pas possible en dehors des deux régions où la prestation des services intégrés est mise à l'essai depuis quatre ans. Seuls un enfant ou un jeune sur cinq recevra un diagnostic, et ceux qui reçoivent un diagnostic attendent trop longtemps pour recevoir des soins appropriés. En attendant le déploiement dans l'ensemble de la province d'équipes du développement de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de la prestation des services intégrés, voici ma question : Entre-temps, que propose de faire le ministre pour que les élèves et étudiants puissent faire valoir leur droit d'accès à des soins de santé mentale?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai mentionné, avec votre autorisation, en ce qui concerne tout ce sujet, je répondrai volontiers plus tard à la question du chef du troisième parti à la Chambre.

[Traduction]

M. Coon : Je comprends. Toutefois, le Nouveau-Brunswick affiche un taux élevé de visites à l'hôpital par les enfants et les jeunes aux prises avec des maladies mentales. La situation est vraiment symptomatique d'un échec au sein de notre système de soins de santé mentale. Nous devons intervenir beaucoup plus tôt en ce qui concerne la santé mentale des enfants et des jeunes. Voici ma question : Le ministre s'engagera-t-il à rencontrer le ministre de la Santé et à faire rapport à la Chambre de la façon dont les besoins en matière d'intervention précoce chez les élèves et étudiants seront satisfaits, et ce, rapidement? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je serai heureux de revenir à la Chambre et de vous donner la réponse concernant cet important sujet.

[Traduction]

Atcon

M. Jody Carr : Pour revenir à l'affaire Atcon, il ne fait certainement aucun doute qu'il s'agit d'une injustice grave et embarrassante liée au pouvoir et à l'influence. La vérificatrice générale a divulgué hier des documents du Cabinet datant de septembre 2009, soit le moment où le gouvernement libéral de l'époque a modifié la sûreté de la province liée au prêt de 63 millions de dollars. Les gens du ministère ont formulé de vives recommandations. Ils ont dit : « Chaque étape franchie par la province affaiblit davantage notre sûreté, de mal en pis. » Ils ont aussi dit : « L'acceptation de la demande affaiblira de 33 millions de dollars la sûreté de la province ». Malgré la mise en garde adressée aux ministres libéraux et aux hauts fonctionnaires du gouvernement libéral, le Cabinet a approuvé la libération de la sûreté de premier rang au profit de la banque et a ainsi fait courir de graves risques au gouvernement.

Un audit judiciaire permettrait d'établir la chronologie et de reconstituer le déroulement de l'affaire



Atcon. Voici ce que les gens veulent savoir : Où est allé l'argent d'Atcon?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je vous suis reconnaissant de la question. Il s'agit d'une bonne question à poser, mais je dois exprimer mon désaccord. Je ne pense pas qu'il s'agisse de la bonne voie à suivre et je vais expliquer pourquoi.

Il va sans dire que nous sommes reconnaissants à la vérificatrice générale de ses recommandations et de son rapport. Nous comprenons aussi que les gens du Nouveau-Brunswick soient frustrés par le dossier, comme nous le sommes tous d'ailleurs. Nous voulons que le développement économique aille dans la bonne direction. Malheureusement, ce n'était certainement pas le cas dans la situation en question.

Je veux être très clair. Nous avons constaté qu'un grand nombre de renseignements au sujet de la situation avaient été rendus publics avant les élections de 2010. Je crois que ces renseignements ont joué un rôle dans les résultats électoraux. Les gens ont envoyé à ce moment-là un message clair au Parti libéral. Ensuite, le commissaire aux conflits d'intérêts a examiné la question. Les médias en ont beaucoup parlé, et bien d'autres personnes ont examiné le dossier et ont publié presque tous les renseignements à ce sujet.

À notre demande, la vérificatrice générale a étudié le dossier. Elle n'a révélé aucun nouveau renseignement. Nous lui sommes reconnaissants de ses recommandations, mais elle a elle-même dit qu'il n'y avait nulle autre piste à suivre. Nous avons des recommandations...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Jody Carr : La vérificatrice générale a dit hier qu'elle était disposée à réaliser un audit judiciaire si l'Assemblée législative le lui demandait. Les parlementaires du gouvernement libéral ont accepté que la vérificatrice générale effectue un premier examen. Le gouvernement libéral acceptera-t-il maintenant à l'unanimité de demander à la vérificatrice générale de passer à l'étape suivante et d'entreprendre un audit judiciaire? Les gens veulent savoir ceci : Où est allé l'argent d'Atcon? Qui a profité des décisions prises par les ministres du gouvernement Gallant? Qui profite encore des décisions qu'ils ont prises?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je vais passer en revue la chronologie des faits. De nombreux reportages ont circulé dans les médias, et de nombreuses personnes ont parlé de l'affaire. Les élections de 2010 ont eu lieu. Après les élections, il était très évident pour moi que les gens du Nouveau-Brunswick avaient envoyé un message clair au gouvernement précédent de l'époque. Ensuite, le commissaire aux conflits d'intérêts s'est lui aussi penché sur la question. Le tout a permis de rendre publics encore plus de renseignements.

Les gens du Nouveau-Brunswick sont bien conscients de ce qui s'est passé. Nous sommes bien conscients de ce qui s'est passé. Dans son rapport détaillé, la vérificatrice générale n'a pas révélé de



nouveaux éléments puisque tout avait été rendu public. Cela dit, nous lui sommes très reconnaissants de ses recommandations. Selon nous, elles sont d'une grande utilité. Nous travaillerons étroitement avec la vérificatrice générale, si elle le permet, afin que nous puissions mettre en oeuvre les recommandations, améliorer notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique dans la province et faire en sorte d'apprendre des erreurs du passé.

Nous nous engageons en ce sens parce que nous avons comme priorité de créer des emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous voulons procéder à cet égard de la façon la plus prudente et stratégique qui soit, et c'est ce que nous ferons.

M. Jody Carr : Les documents du Cabinet précisent : « La compagnie est au bord de l'effondrement. » Les documents précisent aussi : « La province subirait une perte, potentiellement de l'ordre de 50 à 71 millions de dollars, si la compagnie faisait faillite dans les 6 prochains mois. »

Malgré les mises en garde claires des fonctionnaires, les ministres de l'époque ont tout de même signé et présenté au Cabinet le mémoire au Conseil exécutif. Voilà qui est très grave. La chronologie des faits doit être connue. Un audit judiciaire permettrait d'établir clairement la chronologie des faits et de retracer le parcours de l'argent, à savoir où est allé l'argent et qui en a profité.

Tous les parlementaires libéraux ont approuvé le premier examen et le rapport connexe de la vérificatrice générale. Les parlementaires libéraux appuieront-ils maintenant le lancement d'un audit judiciaire pour obtenir les réponses que les gens réclament? Pourquoi les Libéraux refusent-ils un audit judiciaire? De quoi ont-ils peur?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, tous les renseignements ont été dévoilés et rendus publics, à un point tel que nous avons vu beaucoup de reportages à ce sujet dans les médias. De nombreuses personnes ont commenté le dossier avant les élections de 2010, puis, de nouveau, avant les élections de 2014.

Même si nous croyions que tous les renseignements avaient déjà été rendus publics, nous nous sommes néanmoins joints au gouvernement précédent, lorsque nous étions dans l'opposition, et avons appuyé à l'unanimité, en juin 2013, la demande voulant que la vérificatrice générale examine la question. Même si tous les renseignements avaient probablement déjà été rendus publics, nous avons néanmoins dit : Demandons à la vérificatrice générale d'intervenir pour que tout soit rendu public et qu'il ne reste rien d'autre, aucun autre élément, à découvrir. Voilà ce que nous avons fait. Nous avons appuyé à l'unanimité une motion demandant un examen plus approfondi de la question.

La vérificatrice générale a produit un rapport. Elle n'a trouvé aucun nouvel élément. Les gens du Nouveau-Brunswick sont toujours aussi frustrés. Nous le savons, et c'est pourquoi nous prendrons au sérieux les recommandations de la vérificatrice générale et améliorerons notre façon de faire en ce qui concerne le développement économique afin de favoriser la création, dans notre province, d'emplois pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Le président : La période des questions est terminée.

